

## PAYEMENT PAR PRÉLÈVEMENT

Vous pouvez bénéficier du prélèvement fractionné de votre cotisation sur votre compte bancaire. Les prélèvements par seront effectués les 9 janvier, 9 mars et 9 mai. Si vous choisissez ce dernier mode de règlement, veuillez nous retourner le Mandat de Prélèvement ci-dessous complété et accompagné obligatoirement d'un RIB, ou d'un RICE, avant le 31 décembre de l'année d'adhésion à [administration@sup-recherche.org](mailto:administration@sup-recherche.org)

**Nous vous rappelons que sauf avis contraire de votre part, le prélèvement automatique sera conduit d'année en année.**



### Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat Sup' Recherche à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Sup' Recherche.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

*Une demande de remboursement doit être présentée :*  
= dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,  
= sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Référence Unique Mandat :**  
(Réservé au créancier)

**Paiement :** Récurrent

**Veuillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier**

Débiteur	
Nom Prénom *	<input type="text"/>
Adresse *	<input type="text"/>
Code postal *	<input type="text"/>
Ville *	<input type="text"/>
Pays *	<input type="text"/>

<b>Identifiant Créancier SEPA :</b> FR76ZZZ539999
<b>Nom :</b> SUP' RECHERCHE UNSA Education
<b>Adresse :</b> 87 Bis Avenue Georges Gosnat
<b>Code postal :</b> 94853
<b>Ville :</b> IVRY SUR SEINE CEDEX
<b>Pays :</b> FRANCE

IBAN \*

BIC \*

Le (\*) :

A (\*) :

signature

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.